RAPPORT FINANCIER
EXERCICE 2019

Mesdames, Messieurs, Chers adhérents de l'espace Jean-Roger Caussimon,

Les prévisions budgétaires de cette année sont exceptionnellement difficiles à établir compte tenu du confinement, de la reprise conditionnée de nos activités, du remboursement des cotisations et leurs incidences sur les produits constatés d'avances à reporter sur le budget 2021.

Le budget prévisionnel 2020 est joint au rapport avec ses interrogations.
Ce budget s'établit à 372 638 € hors contributions en nature.
Ce budget ne prend pas en compte les PCA qui impacteront fortement les recettes du budget 2021 (35 000 €).
Les tableaux et graphiques simplifiés ci-joints permettent de comparer le budget 2020 au réel 2019.

Dans les recettes :

Seules les subventions acquises sont au budget.
Les adhésions et les recettes d'activités sont en baisse (- 7,2 %).
Le total des produits est inférieur de 4,7 % au réel 2019.

Dans les dépenses :

Les « achats et services » baissent de 13,7 % par rapport au réel 2019.
La charge de personnel baisse de 2,7 %. Elle représente 68,05% du budget.
Les « autres charges » (comptes 65-67 et 68) qui représentent 1,83 % du budget 2020 sont en baisse de 16,9 % par rapport au réel 2019, ces fluctuations ont pour origine les fonds dédiés.
Le total des dépenses est de 6,1 % inférieur au réel 2019.

Alain Namiech, trésorier

Annexe de la convention entre la Ville de Tremblay en France et l'Espace Jean-Roger Caussimon (MJC)

Aides non financières apportées
par La Ville de Tremblay- en- France à l'Espace Jean-Roger Caussimon

- Mise à disposition à titre gracieux de l'équipement de quartier sis 6, rue des Alpes - 93290 Tremblay-en-France.
- Prise en charge du chauffage, de l'électricité, du téléphone, de l'eau.
- Impressions des documents de communication et d'information de l'Espace Jean-Roger Caussimon.
- Relais des informations de l'Espace Jean-Roger Caussimon sur les supports de communication municipaux papier et web.
- Prise en charge partielle des frais d'affranchissement.
- Prêt de véhicules municipaux selon le planning des activités.
- Entretien ménagé du bâtiment et de ses annexes.
- Maintenance technique du bâtiment et de ses annexes.
- Entretien des espaces verts.